

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 11^e jour du mois de janvier 2016, à vingt heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents : Les conseillères mesdames Suzanne Beaudin, Hélène Cummings et Ève Darmana et les conseillers messieurs Jacques Bissonnette, Marc Perras et Samuel Simoneau formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
- .4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015
- .5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 (budget)
- .6 Acceptation des comptes 2015
- .7 Acceptation des comptes 2016
- .8 Imposition des taxes pour l'année 2016
- .9 Résolution autorisant les dépenses incompressibles 2016
- .10 Résolution autorisant le paiement des salaires, versements d'emprunts, intérêts et frais de banque
- .11 Affecter le surplus réservé (ordures) pour un montant de 19 961 \$ pour injecter au budget 2016 (ordures)
- .12 Affecter le surplus pour un montant de 82 094 \$ pour injecter au budget 2016
- .13 Formation des comités 2016
- .14 Information se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Information se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

.1 Information se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

.1 Adoption du règlement numéro 642 portant sur la tarification pour le service des ordures 2016

.2 Information se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

.1 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

.1 Appel d'offres pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes, des paniers suspendus de la municipalité incluant la salle communautaire, le kiosque d'information touristique, la bibliothèque, la Caisse Desjardins et de l'église

2. Information se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

2016.01.001 (1.1) CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 20 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU que la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit ouverte.

ADOPTÉE

2016.01.002 (1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté aux membres du conseil.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.003 (1.3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.004 (1.4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

**2016.01.005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
(1.5) EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015 (BUDGET)**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 (budget)

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

**2016.01.006 ACCEPTATION DES COMPTES 2015
(1.6)**

Il est APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras

ET RÉSOLU que les comptes suivants :

Administration générale	20 831.56
Sécurité publique	10 689.71
Voirie municipale	48 324.26
Hygiène du milieu	14 866.73
Urbanisme et mise en valeur du territoire	655.91
Loisirs & Culture	13 484.03
Immobilisation	30 138.83
TOTAL:	138 991.03

Soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bell Mobilité	13.74	-	retrait direct
Bell Mobilité	68.76	-	retrait direct
Bell Canada	678.81	-	retrait direct
Bell Canada	189.38	-	retrait direct
Bissonnette Giroux s.a.	804.83	-	35378
Bissonnette Jacques	276.59	-	35331
Buroplus Martin	251.66	-	35379
Bureautique des Trois Vallées	478.88	-	35310
Cummings Hélène	49.38	-	35382
Cummings Hélène	18.40	-	38382
Entretien hôtel de ville	417.36	-	35384
Équipements trousse sécurité	31.03	-	35332
Frais de déplacement	89.86	-	35361
Gare (La)	2 028.54	-	35311
Godard Bélisle St-Jean & Associés	1 901.04	-	35389
Hydro Québec	421.80	-	retrait direct

Laurentides extermination inc.	36.79	-	35392
Marché Bruneau et frères inc.	52.37	-	35396
Marché Bruneau et frères inc.	3.83	-	35396
Marché Bruneau et frères inc.	602.01	-	35396
Me Nicole Janelle, notaire	643.40	-	35391
Médias Transcontinental S.E.N.C	262.15	-	35398
Modification meuble hôtel de ville	150.00	-	35355
Monette Jean-Pierre	2 537.16	-	35353
Ouverture, fermeture 109 des Fondateurs	1 425.69	-	35384
Perras Marc	224.40	-	35283
Petite caisse	182.75	-	35404
Service informatique	449.50	-	35388
Shred-it	164.44	-	35414
Société Raynald Mercille	5 493.50	-	35399
Visa Desjardins	307.80	-	retrait direct
Xérox	430.86	-	35419
Xplornet	144.85	-	35339
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	20 831.56		
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Bell Canada	208.69	-	retrait direct
Camion Freightliner Mt-Laurier	449.94	-	35380
Énergies Sonic RN s.e.c.	373.08	-	retrait direct
FQM	23.25	-	35387
Frais de déplacement	211.72	-	35330
Frais de déplacement	226.65	-	35329
Frais de déplacement	118.21	-	35328
Frais de déplacement	90.08	-	35327
Hydro Québec	395.66	-	retrait direct
Machabée Automobiles	171.52	-	35394
Matériaux SMB inc.	72.05	-	35396
MRC des Laurentides	3 360.24	-	35402
MRC des Laurentides	958.12	-	35402
Municipalité de Labelle	126.00	-	35401
Pièces d'auto Rivière Rouge	22.53	-	35406
Pièces d'auto Léon Grenier inc.	217.25	-	35407
Point à la ligne	55.00	-	35337
Prévimed	34.00	-	retrait direct
Pyromont	120.72	-	35409
Shaw direct	43.68	-	retrait direct
Signal Services inc.	981.55	-	35415
Stokes	45.05	-	35416
Supplied Air Systems inc.	2 310.00	-	35417
Xplornet	74.72	-	35339
SÉCURITÉ PUBLIQUE	10 689.71		
VOIRIE MUNICIPALE			
Agrégats de Labelle inc.	7 162.44	-	35372
Atelier Jean-Yves Larose enr.	223.10	-	35374
Banque HSBC	3 886.07	-	retrait direct
Banque HSBC	2 839.16	-	retrait direct
Bell Canada	332.45	-	retrait direct
Bottes 2015	320.00	-	35340
Camion Freightliner Mt-Laurier	998.97	-	35380
Camion Freightliner Mt-Laurier	444.83	-	35380
Compass Minerals	4 045.67	-	35381

DRL-Beaudoin	46.91	-	35385
DRL-Beaudoin	731.24	-	35385
Énergies Sonic RN s.e.c.	3 995.67	-	retrait direct
Énergies Sonic RN s.e.c.	6 868.00	-	retrait direct
Entreprises Jofi enr.	54.95	-	35386
Entretien garage municipal	240.30	-	35384
Excavation René Sauriol inc.	413.91	-	35360
F. Daudelin & fils	298.88	-	35383
FQM	27.42	-	35387
Frais de déplacement	117.12	-	35358
Frais de déplacement	28.00	-	35326
Hydro Québec	562.55	-	retrait direct
Imprimerie Léonard	1 646.72	-	35335
Location B.V. inc.	120.72	-	35393
Machabée Automobiles	22.10	-	35394
Machineries Saint-Jovite inc.	1 539.64	-	35395
Marché Bruneau et frères inc.	35.56	-	35396
Matériaux SMB inc.	73.58	-	35396
Métal Gosselin	1 058.11	-	35400
Myka vitres d'autos	316.18	-	35403
Petite caisse	86.25	-	35404
Pièces d'auto Rivière Rouge	1 930.46	-	35406
Pièces d'auto Léon Grenier inc.	934.86	-	35407
Point à la ligne	35.00	-	35337
Portes de garage Pro-Tech inc.	2 213.27	-	35408
Québec Linge	859.04	-	35411
Ressorts d'auto Prud'homme inc.	926.47	-	35413
Service informatique	100.00	-	35388
Sonic	1 066.17	-	retrait direct
Tech-mix	1 722.49	-	35418
VOIRIE MUNICIPALE	48 324.26		
HYGIÈNE DU MILIEU			
APEM	334.00	-	35373
Bell Canada	103.87	-	retrait direct
Bellefeuille Gilles 1979	2 759.40	-	35376
Bio-Services	465.13	-	35377
FQM	26.37	-	35387
Frais de déplacement	8.16	-	35309
Frais de déplacement	46.92	-	35368
Frais de déplacement	31.55	-	35359
Hydro Québec	625.58	-	retrait direct
Hydro Québec	275.74	-	retrait direct
Immatriculation camions des ordures	806.50	-	35312
MRC des Laurentides	898.99	-	35402
Pièces d'auto Léon Grenier inc.	11.06	-	35407
Pièces d'auto Rivière Rouge	18.34	-	35406
Labrie-Pnc équipement finance	4 227.56	-	retrait direct
Labrie-Pnc équipement finance	4 227.56	-	retrait direct
HYGIÈNE DU MILIEU	14 866.73		
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Buroplus Martin	102.06	-	35379
Frais de déplacement	123.84	-	35227
Médias Transcontinental S.E.N.C	274.79	-	35398
Quais écologiques 100% cèdres inc.	155.22	-	35410

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**655.91****LOISIRS ET CULTURE**

Bell Canada	90.31	-	retrait direct
Bell Canada	92.95	-	retrait direct
Bell Canada	90.31	-	retrait direct
Bell Canada	110.28	-	retrait direct
Bell Canada	110.95	-	retrait direct
Buroplus Martin	143.25	-	35379
Entretien bibliothèque	677.20	-	35384
Entretien 109 des Fondateurs	393.21	-	35384
Entretien salle communautaire	1 791.31	-	35384
Entretien Sépaq	131.08	-	35384
Groupe Yves Nadon inc.	183.15	-	35390
Hydro Québec	116.02	-	retrait direct
Hydro Québec	1 370.09	-	retrait direct
Hydro Québec	173.51	-	retrait direct
Hydro Québec	419.92	-	retrait direct
Laurentides extermination inc.	45.99	-	35392
Librairie Carpe Diem	553.60	-	35336
MB réfrigération	386.90	-	35412
Petite caisse	90.04	-	35405
Préparation documents borne interactive	750.00	-	35333
Service informatique	553.00	-	35388
Toitures Nordik	5 133.22	-	35338
Visa Desjardins	77.74	-	retrait direct

LOISIRS ET CULTURE**13 484.03****IMMOBILISATION**

Barbe & Robidoux	977.29	-	35375
Machineries Saint-Jovite inc.	1 336.45	-	35395
Me Nicole Janelle, notaire	902.09	-	35391
MRC des Laurentides	3 449.25	-	35402
MRC des Laurentides	22 728.75	-	35402
Point à la ligne	745.00	-	35337

IMMOBILISATION**30 138.83**

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmada	X			

(1) Article 29 du règlement 622

ADOPTÉE

2016.01.007 (1.7) ACCEPTATION DES COMPTES 2016Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU que les comptes suivants :

Administration générale	18 016.95
Sécurité publique	281.69
Voirie municipale	1 800.00
Hygiène du milieu	1 069.27
Urbanisme et mise en valeur du territoire	4 891.23
Loisirs & Culture	5 400.00
Immobilisation	-
TOTAL:	31 459.14

Soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Fédération canadienne des municipalités	315.84	-	35432
Néopost	512.33	-	retrait direct
PG Solutions inc.	17 188.78	-	35434
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	18 016.95		

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Association des chefs sécurité incendie	281.69	-	35430
SÉCURITÉ PUBLIQUE	281.69		

VOIRIE MUNICIPALE

Bottes	160.00	-	35345
Bottes	160.00	-	35347
Bottes	160.00	-	35341
Bottes	160.00	-	35342
Bottes	160.00	-	35346
Bottes	160.00	-	35344
Bottes	160.00	-	35350
Bottes	160.00	-	35343
Bottes	200.00	-	35348
Bottes	160.00	-	35349
Bottes	160.00	-	35354
VOIRIE MUNICIPALE	1 800.00		

HYGIÈNE DU MILIEU

PG Solutions inc.	1 069.27	-	35434
HYGIÈNE DU MILIEU	1 069.27		

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Bottes	160.00	-	35351
PG Solutions inc.	4 731.23	-	35434
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	4 891.23		

LOISIRS ET CULTURE

Club mine de rien	100.00	-	35431
Entretien patinoire	4 000.00	-	35433
Location local bibliothèque	1 300.00	-	35352
LOISIRS ET CULTURE	5 400.00		

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmada	X			

(1) Article 29 du règlement 622

ADOPTÉE

2016.01.008 **IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2016**
(1.8)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2016 adoptées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve en se référant au règlement numéro 145 a le droit et le pouvoir d'établir son imposition de taxes foncières et de faire son budget sur simple résolution;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve est appelée à payer au cours de l'année 2016, des comptes prévus et imprévus ainsi que des dettes courantes et antérieures pour un montant de quatre millions six cent trente-deux mille six cent soixante-quatorze dollars (4 632 674,00\$) pour l'administration de ladite Municipalité et que pour payer ce montant, en plus d'autres recettes, il faut établir des taxes et tarifications.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU qu'une taxe foncière générale de 0,6817 \$ du cent dollars d'évaluation, répartie de la façon suivante : 0,59 \$ du cent dollars d'évaluation comme foncière générale et 0,0917 \$ du cent dollars d'évaluation pour les services de la Sûreté du Québec, sur une évaluation imposable de 379 117 000 \$ pour l'année 2016, soit et est, par les présentes, imposée sur tous les bien-fonds imposables pour rencontrer les dépenses prévues et imprévues tel qu'indiqué au budget 2016.

De facturer les montants suivants pour l'année 2016 :

Sur le parcours de l'aqueduc municipal, les propriétaires paieront trois cent vingt-neuf dollars (329 \$) par résidence et/ou logement pour l'entretien. Pour les commerces le tarif varie entre quatre cent quarante-huit (448 \$) et sept cent vingt-trois dollars (723 \$) suivant la catégorie de commerce et selon le règlement 633;

Une taxe environnementale au taux de 0,01 \$ par 100,00 \$ d'évaluation est par le présent règlement imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité suivant leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur;

Pour les services de collecte des ordures, les propriétaires paieront cent quatre dollars (104 \$) par résidence, commerce ou logement et/ou chalet pour une paire de bacs de 360 litres et quatre cent cinquante dollars (450 \$) pour une paire de bacs de 1100 litres conformément au règlement 642;

Pour le service de déneigement, une tarification de deux cent quarante-huit dollars (248 \$) pour les fiches construites et de cent quatre-vingt-dix-huit dollars (198 \$) pour les non construites sera facturée sur l'ensemble des fiches imposables, en vertu du règlement 634;

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 455 pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies;

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 478 pour l'achat d'un camion 10 roues 2007 avec benne compactrice pour la collecte des ordures;

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 481 pour la construction du garage municipal;

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt 509/529 pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.009
(1.9)

RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU d'autoriser le directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements de toutes les dépenses dont le non-paiement avant la prochaine assemblée ordinaire du conseil encours des intérêts et/ou pénalités.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.010 (1.10) RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES SALAIRES, VERSEMENTS D'EMPRUNTS, INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Marc Perras

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des salaires, des versements d'emprunts, des intérêts et des frais bancaires.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.011 (1.11) AFFECTER LE SURPLUS RÉSERVÉ (ORDURES) POUR UN MONTANT DE 19 961 \$ POUR L'INJECTER AU BUDGET 2016 (ORDURES)

CONSIDÉRANT qu'un montant de 19 961 \$ fait partie du surplus réservé pour les ordures.

POUR CE MOTIF, il est

PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau

ET RÉSOLU d'affecter le surplus réservé pour les ordures pour un montant de 19 961 \$, pour l'injecter au budget 2016.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.012 (1.12) AFFECTER LE SURPLUS POUR UN MONTANT DE 82 094 \$ POUR INJECTER AU BUDGET 2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU d'affecter le surplus libre de 82 094 \$ pour l'injecter au budget 2016.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

2016.01.013 (1.13) FORMATION DES COMITÉS 2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau

ET RÉSOLU de créer les comités suivants et de nommer les membres du conseil qui siégeront sur chacun des comités :

COMITÉ DES FINANCES, DE LA GOUVERNANCE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Hélène Cummings, Ève Darmana, Suzanne Beaudin, Marc Perras, Jacques Bissonnette, Samuel Simoneau, Jean Pierre Monette, Suzanne Sauriol;

COMITÉ DE TRANSPORT (entretien voirie, écocentre et immeuble)

Marc Perras, Samuel Simoneau, Jacques Séguin, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU (collecte des rebus et des matières recyclables)

Marc Perras, Samuel Simoneau, Jacques Séguin, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL

Jacques Bissonnette, Marc Perras, Samuel Simoneau, Suzanne Beaudin, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Jacques Bissonnette, Marc Perras, Samuel Simoneau, Suzanne Beaudin, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ève Darmana, Jacques Bissonnette, Linda Durand, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Jacques Bissonnette, Ève Darmana, Suzanne Beaudin, Suzanne Sauriol, Linda Durand, Hélène Cummings, Jean Pierre Monette;

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (pompiers et premiers répondants)

Ève Darmana, Suzanne Beaudin, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ DE LA CULTURE

Hélène Cummings, Suzanne Beaudin, Jacques Bissonnette, Ève Darmana, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette, Linda Durand, Louise Paquette;

COMITÉ SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (maison des aînés, médecin, comptoir pharmaceutique)

Suzanne Beaudin, Hélène Cummings, Suzanne Sauriol, Linda Durand, Jean Pierre Monette;

COMITÉ PROMOTIONS ET COMMUNICATIONS

Linda Durand, Suzanne Sauriol, Jean Pierre Monette;

COMITÉ AD HOC / PROTECTION DES PLANS D'EAU / PROMA

Jacques Bissonnette, Hélène Cummings, Samuel Simoneau, Suzanne Sauriol, Linda Durand, Jean Pierre Monette.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

(1.14) INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

(3.1) INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2016.01.014 (4.1) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642 PORTANT SUR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DES ORDURES 2016

CONSIDÉRANT que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule qu'une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT que la municipalité reçoit maintenant une tarification selon le poids des matières livrées;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire sensibiliser les contribuables quant à leur production de rebuts;

CONSIDÉRANT qu'une modification du tarif de compensation pour le service des ordures pour l'année 2016 serait appropriée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings

ET RÉSOLU unanimement qu'un règlement portant le numéro 642 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Pour les besoins de compréhension du présent règlement, une paire de bacs correspond à un bac noir et un bac vert. L'ajout d'un bac, qu'il soit noir ou vert, sera considéré comme une paire supplémentaire aux fins de la tarification imposée par le présent règlement.

ARTICLE 3 :

Afin de pourvoir au paiement du service des ordures, incluant l'enlèvement des ordures, leur transport et leur enfouissement, la collecte sélective, le transport et le traitement des matières recyclables, il est imposé et prélevé annuellement, uniquement des propriétaires pour le service des ordures, qu'ils utilisent ou non ledit service, une compensation suivant le tarif ci-après décrit, et ce, pour l'année 2016 :

- 1- Pour une unité d'occupation résidentielle, commerciale, agricole ou autre : 104.00 \$ par paire de bacs, pour un maximum de deux paires de bacs de 360 litres par unité d'occupation;
- 2- Pour une unité d'occupation résidentielle commerciale, agricole ou autre incluant les chalets à louer dont le besoin est de plus de deux paires de bacs de 360 litres : 450.00 \$ par paire de bacs de 1100 litres par unité d'occupation;
- 3- Dans tous les autres cas pouvant survenir et n'ayant pas été prévus par le présent règlement : 104.00 \$ par paire de bacs de 360 litres.

ARTICLE 4 :

Suite à une demande écrite, les commerces ayant besoin de plus de deux paires de bacs pourront être inclus dans le service de collecte des ordures et seront de ce fait soumis à la présente tarification.

ARTICLE 5 :

Nonobstant toutes autres dispositions réglementaires non conciliables, le présent règlement aura préséance.

ARTICLE 6 :

La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble et être assimilée à tout égard à la taxe foncière générale de la municipalité.

ARTICLE 7 :

La compensation pour le service des ordures est imposée pour une (1) année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Pour tout changement, la compensation sera calculée au prorata des jours écoulés correspondants au(x) changement(s).

ARTICLE 8 :

Les tarifs prévus au présent règlement sont imposés pour l'année 2016.

ARTICLE 9 :

Le présent règlement abroge le règlement 632 ainsi que tous règlements antérieurs concernant la tarification sur la collecte des ordures.

ARTICLE 10 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du 11 janvier 2016.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

Jean Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

(4.2) INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

**2016.01.015
(6.1) APPEL D’OFFRES POUR FLEURIR ET FAIRE L’ENTRETIEN DES BOÎTES À FLEURS, DES PLATES-BANDES, DES PANIERS SUSPENDUS DE LA MUNICIPALITÉ INCLUANT LA SALLE COMMUNAUTAIRE, LE KIOSQUE D’INFORMATION TOURISTIQUE, LA BIBLIOTHÈQUE, LA CAISSE DESJARDINS ET DE L’ÉGLISE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings

ET RÉSOLU d’aller en appel d’offres pour fleurir et faire l’entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes, des paniers suspendus de la Municipalité incluant la salle communautaire, le kiosque d’information touristique, la bibliothèque, la Caisse Desjardins et l’église.

	POUR	CONTRE	ABSENT	ABSTENTION (1)
M. Jean Pierre Monette (1)				X
M. Marc Perras	X			
M. Jacques Bissonnette	X			
Mme Suzanne Beaudin	X			
M. Samuel Simoneau	X			
Mme Hélène Cummings	X			
Mme Ève Darmana	X			
(1) Article 29 du règlement 622				

ADOPTÉE

(6.2) INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

(7.0) VARIA

(8.0) PÉRIODE DE QUESTIONS

**2016.01.016
(9.0) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Suzanne Sauriol

Le maire,
Jean Pierre Monette

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2016.01.006, 2016.01.007, 2016.01.009, 2016.01.010.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière